



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Radiotelephonie : Finistere

Question écrite n° 7713

Texte de la question

M Jean-Yves Cozan appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les conditions de reception du systeme public de radiotelephone automatique de voiture Radiocom 2000 dans le departement du Finistere. En effet, la couverture territoriale de ce service pose un certain nombre de difficultes de reception. Il souhaiterait connaitre les mesures techniques qui seront prises afin de permettre d'assurer un maximum de qualite dans l'utilisation de ce service en plein developpement.

Texte de la réponse

Reponse. - Au plan national, le reseau de radiotelephone public Radiocom 2000 couvre, a l'heure actuelle, environ les deux tiers du territoire, etant entendu qu'ont ete equipes prioritairement les grands centres urbains et les grands axes de circulation. S'agissant du departement du Finistere, une couverture honorable est d'ores et deja assuree par les relais de Brest, Roc Tredudon, Cast, Scaer et Quimper. Elle sera poursuivie, au debut de 1990, par la mise en service du relais de Ploudalmezeau, qui desservira la region cotiere du Nord-Ouest, allant du Conquet a Brignogan. En outre, vers la meme epoque, seront mises en service des voies supplementaires sur le relais de Brest, ce qui ameliorera l'ecoulement du trafic dans cette agglomeration. A ce moment, resteront dans le departement trois zones a equiper : en premier lieu, la partie sud-ouest, allant du Guilvinec a la pointe du Raz ; en deuxieme et troisieme lieux, les regions de Landerneau, d'une part, de Morlaix, d'autre part, dont la configuration geographique n'est pas favorable a la reception radio-electrique. L'implantation de reemetteurs, seuls susceptibles de pallier ces difficultes, est a l'etude.

Données clés

Auteur : [M. Cozan Jean-Yves](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7713

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 1989, page 21